

NORMES PROFESSIONNELLES DU FORESTIER

L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DES
PROFESSIONNELS DE LA FORÊT DU CANADA



FOREST PROFESSIONAL
REGULATORS
OF CANADA

ORGANISME DE
RÉGLEMENTATION
DES PROFESSIONNELS
DE LA FORÊT DU CANADA



Adoptées Le MMM YYYY



FOREST PROFESSIONAL
REGULATORS
OF CANADA

ORGANISME DE
RÉGLEMENTATION
DES PROFESSIONNELS
DE LA FORÊT DU CANADA

Citations et Remerciements

© 2025 L'Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada / Forest Professional Regulators of Canada (ORPFC/FPRC)



Crédits photos:

Page 3: West Fraser

Pages 7 à 9: Darren Henshaw, TFA (C.-B.)

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit intégralement à des fins éducatives, personnelles et non commerciales seulement, à condition que:

- la source soit attribuée à l'ORPFC/FPRC, tel qu'indiqué ci-dessous;
- la reproduction soit effectuée avec diligence afin d'en assurer l'exactitude;
- et la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle des documents, ni comme ayant été réalisée en affiliation avec l'ORPFC/FPRC ou avec son approbation.

Pour tout autre usage, une autorisation doit être obtenue auprès de l'Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada / Forest Professional Regulators of Canada.

L'Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada / Forest Professional Regulators of Canada (ORPFC/FPRC) tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont fourni des commentaires sur les normes provisoires.

Comment citer ce document

Forest Professional Regulators of Canada. / Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada. 2025. Normes professionnelles des forestiers

Ces normes ont été élaborées grâce à la collaboration et à la consultation de plusieurs parties prenantes du secteur forestier canadien. L'Alliance canadienne des normes professionnelles des forestiers (ACNPF) a assuré la supervision et l'orientation tout au long du processus. Le Groupe de travail sur les normes a travaillé avec rigueur pour rédiger, valider et peaufiner le document.

Les personnes ayant officiellement contribué à l'élaboration des normes sont les suivantes (par ordre alphabétique de nom de famille):

- Baker, Jason, B.Sc.F., RPF (T.-N.-L.), College of the North Atlantic
- Cane, Richard, RPF (C.-B.), Craft Forestry
- Cejalvo, Chi, D.T., Forest Professionals British Columbia
- *Ewen, Stephanie, M.Sc., RPF (C.-B.), Université de la Colombie-Britannique
- *Kershaw, Maureen, Ph.D., RPF (ON), Bureau canadien d'agrément en foresterie
- Krigstin, Sally, Ph.D., Université de Toronto
- Lawson, Ashley, B.Sc., RPF (AB), Northern Alberta Institute of Technology
- *MacLeod, Alexander, M.Sc., RPF (ON), GEI Consultants Canada Ltée
- *Marshall, Peter, Ph.D., RPF (C.-B.), Bureau canadien d'agrément en foresterie
- Macaulay, Casey, M.A., RPF (C.-B.), Forest Professionals British Columbia
- Rhyant, Carla, M.A., Association of Alberta Forest Management Professionals
- *Steenkamp, Yolandi, B.Sc. (spécialisé), RPF (AB), West Fraser
- Williams, Dana, RPF (AB), Gouvernement de l'Alberta

*Groupe de travail sur les normes

L'ORPFC/FPRC remercie Roselynn Verwoord, Ph.D., pour son expertise et sa contribution à la facilitation du processus jusqu'à son aboutissement.

La révision de ces normes a été rendue possible grâce au Credential Assessment Improvement Fund du ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences futures du gouvernement de la Colombie-Britannique.



ORGANISME DE
RÉGLEMENTATION
DES PROFESSIONNELS
de
LA FORÊT DU
CANADA

04

À propos de l'ORPFC/FPRC

05

Glossaire

06

Introduction

08

Structure

09

Objectif et principes directeurs

10

Normes

19

Annexe : Taxonomie de Bloom

TABLE DES MATIÈRES

À Propos De L'organisme De Réglementation Des Professionnels De La Forêt Du Canada

L'Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada / Forest Professional Regulators of Canada (ORPFC/FPRC) est un groupe consultatif composé de représentants des **organismes de réglementation des professionnels** de la forêt de l'ensemble du Canada. L'Institut forestier du Canada y participe à titre d'observateur, représentant les provinces et territoires où la foresterie n'est pas une profession réglementée.

La mission de l'ORPFC/FPRC est d'assurer la coordination des programmes et des services permettant aux organismes de réglementation des professionnels de la forêt canadiens d'adopter des pratiques d'inscription transparentes, impartiales et équitables sur le plan procédural.

Les objectifs de l'ORPFC/FPRC sont les suivants:

- promouvoir l'uniformité dans la réglementation des professionnels de la forêt au Canada;
- coordonner et communiquer les enjeux ayant une incidence sur la réglementation des professionnels de la forêt;
- faciliter la mobilité des professionnels de la forêt entre les provinces et territoires;
- définir les **normes de pratique professionnelle** pour l'**entrée en exercice** et la pratique autonome en début de carrière, superviser l'agrément des programmes postsecondaires en foresterie et réaliser l'évaluation des titres de compétence.

L'ORPFC/FPRC établit des normes nationales de pratique professionnelle pour l'inscription à titre de professionnel de la forêt au Canada.

Organismes De Réglementation Des Professionnels De La Forêt Au Canada

Ces organismes sont habilités par des lois provinciales à réglementer la profession de forestier au Canada:



Glossaire

Dans le présent document, certains mots et termes ont des significations précises. Il est important de connaître, dès le départ, les définitions telles qu'elles s'appliquent dans le contexte de ces normes.

Note: Les termes définis dans le glossaire apparaissent en caractères gras lors de leur première occurrence dans le document.

Accréditation: L'évaluation formelle et indépendante d'un programme postsecondaire afin de déterminer s'il respecte les normes de formation requises pour que ses diplômés soient admissibles à l'inscription professionnelle ou à l'obtention d'un permis d'exercice.

Formation en sciences connexes: Programmes offerts par des établissements d'enseignement reconnus, qui couvrent les principaux domaines de pratique des sciences naturelles, physiques et sociales, mais qui ne sont pas agréés par le Bureau canadien d'agrément en foresterie.

Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF): Le BCAF réalise les examens d'agrément des programmes postsecondaires en foresterie au nom de l'ORPFC afin de s'assurer que les programmes sont alignés sur les compétences requises pour l'entrée en exercice à titre de professionnel de la forêt réglementé au Canada.

Compétence: Un énoncé global des connaissances, des habiletés et des attitudes que les forestiers en pratique autonome en début de carrière sont en mesure de démontrer. Chaque compétence doit être interprétée en fonction du domaine de compétence et de la norme dans laquelle elle se situe.

Domaine de compétence: Regroupement de compétences connexes à l'intérieur d'une norme.

Entrée en exercice: Le stade auquel une personne amorce sa carrière dans une profession réglementée, par l'entremise d'une catégorie d'inscription en formation ou provisoire. L'entrée en exercice marque la transition entre la formation académique et la pratique supervisée ou mentorée, durant laquelle la personne est censée acquérir et démontrer les compétences requises pour exercer de manière autonome et obtenir un titre professionnel.

Exercice professionnel: La conduite et le travail d'une personne inscrite à une profession donnée.

Norme: Regroupement thématique de domaines de compétence connexes.

Normes de pratique professionnelle: L'ensemble complet et faisant autorité des normes qui définissent les attentes liées à la pratique autonome en début de carrière dans une profession donnée.

Organisme de réglementation professionnelle: (aussi appelé régulateur) Organisme disposant d'un pouvoir législatif lui permettant d'exercer une autorité autonome sur un domaine défini de pratique professionnelle à des fins de réglementation.

Pratique autonome en début de carrière: Le stade auquel une personne a démontré l'ensemble des compétences professionnelles requises et se voit conférer le plein titre lui permettant d'exercer de manière autonome, avec l'entière responsabilité de respecter les normes professionnelles et les principes éthiques.

Introduction

Les normes de pratique professionnelle sont un document faisant autorité qui établit les bases juridiques et professionnelles de l'exercice de la profession et contribue à la protection du public en informant celui-ci ainsi que les forestiers de leurs responsabilités. Ces normes de pratique professionnelle fournissent un cadre général permettant de déterminer les compétences requises pour l'inscription à titre de professionnel de la forêt et décrivent, en termes généraux, les attentes liées à la pratique autonome en début de carrière, quel que soit le domaine de pratique.

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a été créé en 1990. Les premières normes écrites pour les programmes universitaires en foresterie au Canada ont été établies en 1994. Depuis, ces normes ont été révisées et mises à jour périodiquement afin de refléter l'évolution de la profession et des meilleures pratiques en foresterie. Les présentes normes représentent la plus récente version.

Les normes offrent un cadre de référence pour l'exercice de la profession de forestier au Canada en :

- décrivant les critères de performance attendus des forestiers;
- définissant la portée de la pratique professionnelle à l'intention du public et des autres professionnels;
- fournissant un cadre pour l'exercice professionnel;
- et établissant une base pour tous les aspects de la réglementation de la profession, y compris la détermination des exigences de compétence pour l'inscription, les normes de pratique et les examens professionnels.

Ces normes ont été élaborées selon une perspective globale du travail des forestiers, en tenant compte de l'évolution future de la profession pour répondre aux attentes changeantes de la société.

L'ORPFC/FPRC reconnaît que ces normes sont pertinentes au moment de leur adoption et que les domaines de **compétence** ainsi que les compétences elles-mêmes pourraient évoluer dans le futur et seront ajustés en conséquence.

Chaque **norme** comprend une description générale, un ou plusieurs domaines de compétence, ainsi que plusieurs compétences précisant la façon dont la norme est démontrée. Des exemples précis d'outils de mesure ou d'autres instruments ne sont pas mentionnés dans les compétences, puisqu'il est reconnu que différents outils peuvent être élaborés et mis en œuvre au fil du temps.

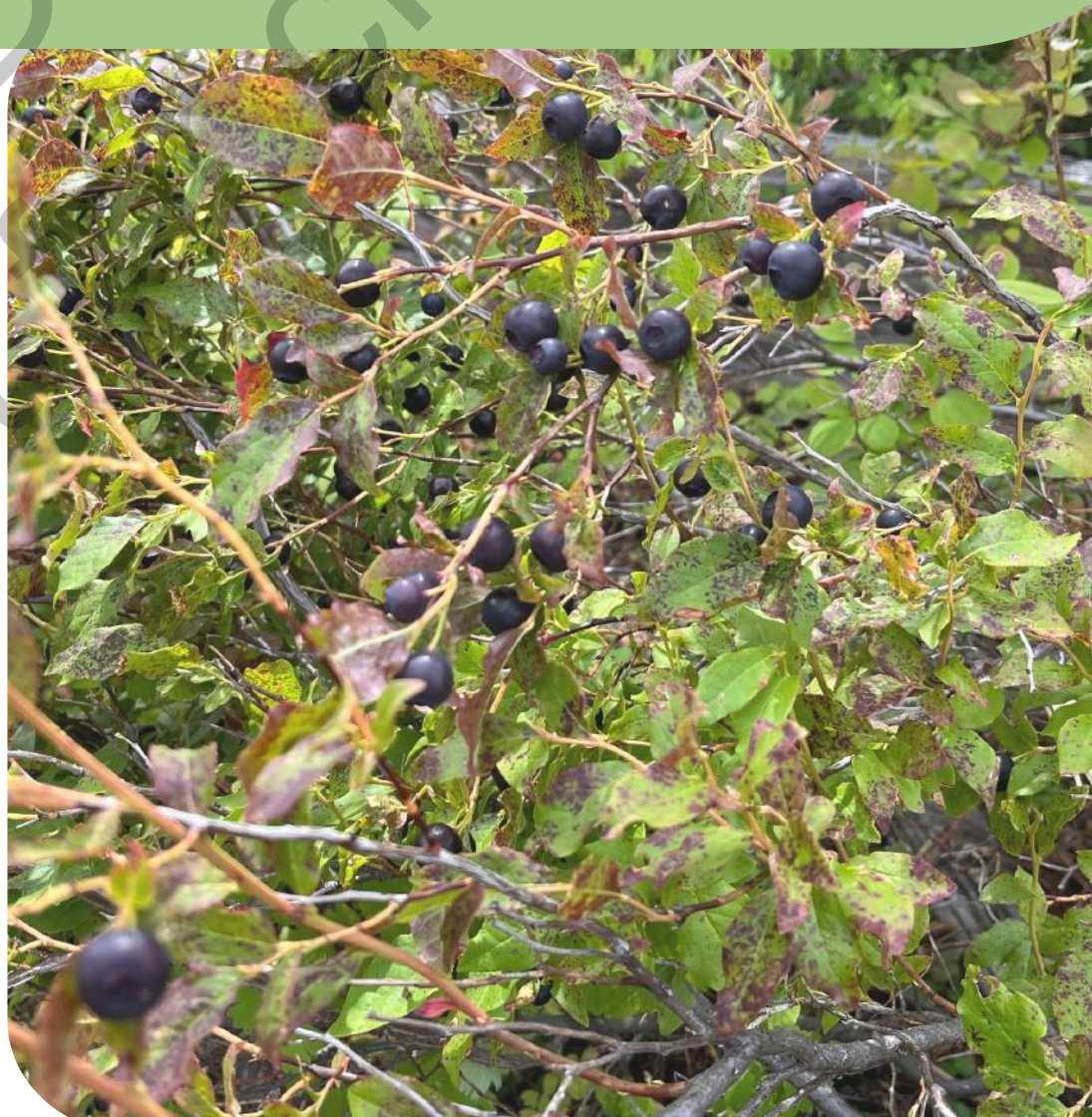
L'ORPFC/FPRC reconnaît que de nombreux groupes d'utilisateurs, Premières Nations et/ou groupes autochtones ont des intérêts légitimes à l'égard de la forêt en tant qu'écosystème, et qu'une grande diversité de valeurs est associée à l'utilisation des ressources forestières et à leurs attributs intrinsèques.

Reconnaissance des Peuples Autochtones

L'Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada reconnaît que ses organismes membres et leurs membres inscrits vivent et travaillent sur les territoires ancestraux des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada.

Les normes intègrent la reconnaissance des droits et titres autochtones¹, ainsi que les compétences que les forestiers doivent posséder afin de respecter et d'honorer ces droits et titres de manière efficace.

Lorsque des compétences axées sur les réalités autochtones sont identifiées, le forestier applique ou intègre des renseignements fournis par des peuples ou des communautés autochtones.



¹ Pour en savoir plus sur les droits autochtones, voir :
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/droits-personne-peuples-autochtones.html>

Structure

Toutes les normes ont une importance égale et sont interreliées.

Les normes de pratique professionnelle énoncent les connaissances, habiletés, attitudes et valeurs requises des forestiers dans l'exercice de leur profession. Elles précisent les responsabilités et obligations de chaque forestier dans sa pratique.

Chaque norme comprend un ou plusieurs domaines de compétence. Un domaine de compétence regroupe un ensemble de compétences connexes.

Une compétence est un énoncé global des connaissances, des habiletés et des attitudes que les forestiers sont en mesure de démontrer au niveau de la **pratique autonome en début de carrière**. Chaque compétence doit être interprétée en fonction du domaine de compétence et de la norme dans laquelle elle se situe. Bien que présentées comme un ensemble structuré de normes, organisé en domaines de compétence, ce sont les compétences elles-mêmes qui en constituent les éléments clés.

Les compétences sont rédigées à l'aide de verbes d'action tels que « reconnaître », « décrire », « appliquer », « analyser », « évaluer » ou « élaborer », conformément à la Taxonomie révisée de Bloom (2001). Cette taxonomie classe les verbes selon des niveaux de complexité et de spécificité. Elle a été utilisée pour préciser le niveau de compréhension et d'habileté que les forestiers doivent démontrer pour chacune des compétences. Veuillez consulter l'annexe 1 pour une description plus détaillée de la Taxonomie révisée de Bloom et la liste des verbes utilisés dans les compétences.

Lorsqu'une compétence fait appel à une diversité de connaissances ou de compétences, des notes de bas de page sont fournies à titre d'orientation pour les utilisateurs des normes.





FOREST PROFESSIONAL
REGULATORS
OF CANADA

ORGANISME DE
RÉGLEMENTATION
DES PROFESSIONNELS
DE LA FORÊT DU CANADA



Objectif et Principes Directeurs

Les normes de pratique professionnelle fournissent un cadre général pour l'exercice de la profession de forestier. Ce document vise à définir les compétences requises pour la pratique autonome en début de carrière à titre de forestier. Il ne vise pas à prescrire l'étendue de la pratique professionnelle.

Objectifs des Normes:

- Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans les professions réglementées.
- Déterminer l'admissibilité à l'inscription des personnes ayant suivi une formation non agréée en sciences connexes et possédant une expérience de travail.
- Aider les personnes à déterminer le cheminement vers l'inscription professionnelle qui leur convient le mieux.
- Établir les exigences minimales pour pratique autonome en début de carrière dans la profession réglementée de forestier.
- Servent de base au contenu académique pour les décisions d'**agrément** des programmes postsecondaires en foresterie.
- Favoriser une meilleure compréhension et un plus grand respect des rôles variés et complémentaires des forestiers.

Principes Directeurs:

- Il existe des chevauchements dans la formation des forestiers et d'autres professions réglementées, y compris celle de technologue forestier.
- Les normes de compétence sont élaborées afin d'assurer la protection de l'intérêt public et de soutenir la pratique des forestiers au Canada.
- Les normes de compétence sont générales par nature afin de refléter les compétences de base requises pour exercer divers rôles et domaines de pratique.
- Les domaines de compétence sont interreliés ; une compétence illustrant un domaine donné peut aussi démontrer l'application d'autres domaines de compétence.



FOREST PROFESSIONAL
REGULATORS
OF CANADA

ORGANISME DE
RÉGLEMENTATION
DES PROFESSIONNELS
DE LA FORÊT DU CANADA

11

Norme 1:
Connaissances Fondamentales

12

Norme 2:
Communication et Gestion de
L'information

13

Norme 3:
Raisonnement Critique et
Leadership

14

Norme 4:
Professionnalisme et éthique

15

Norme 5:
Évaluation des Sites Forestiers

17

Norme 6:
Administration Forestière

18

Norme 7:
Planification Forestière

NORMES

Connaissances Fondamentales

1

Les forestiers professionnels doivent posséder un large éventail de connaissances pour remplir leurs fonctions de gestionnaires responsables des forêts, tenus d'agir dans l'intérêt du public. Un candidat à l'inscription à titre de RPF (forestier professionnel agréé) ou d'ing.f. (ingénieure forestière) doit détenir l'équivalent d'un baccalauréat d'une durée minimale de quatre ans, axé sur la foresterie (ou dans un domaine d'études étroitement lié), qui comprend des connaissances fondamentales dans chacun des domaines suivants : sciences biologiques, physiques et sociales, pertinentes à l'exercice de la profession forestière. Les connaissances fondamentales représentent généralement environ 20% d'un programme de premier cycle standard de quatre ans en foresterie ou en sciences connexes liées à la foresterie.

Notes:

Aucun domaine de compétence ni compétence spécifique n'est défini pour cette norme.

Communication et Gestion de L'information

2

Les forestiers professionnels communiquent les éléments clés de leur travail aux parties intéressées en utilisant des approches écrites, visuelles et orales. Ils/elles gèrent efficacement l'information et savent communiquer de manière interculturelle.

Domaine de Compétence

Compétences:

A. Communication Efficace

1. Reconnaître les différences culturelles en matière de communication
2. Produire des documents écrits, visuels et oraux destinés à divers publics
3. Communiquer de manière efficace, respectueuse, sans jugement et culturellement appropriée
4. Interpréter des documents de communication écrits, visuels et oraux

B. Gestion de L'information

1. Expliquer que l'information provient de diverses sources
2. Reconnaître les récits oraux et les savoirs autochtones²
3. Expliquer que les sources de données sont assorties de différentes conditions de partage³
4. Mettre en œuvre des processus de gestion de la qualité⁴
5. Organiser et conserver l'information
6. Reconnaître l'importance de documenter la justification des décisions

Notes:

² Connaissance des peuples autochtones, de leurs visions du monde, de leurs savoirs, de leurs modes de gouvernance (y compris les protocoles d'engagement) et de leurs pratiques liées aux terres et aux ressources.

³ Comprend l'histoire orale, les savoirs autochtones et d'autres informations protégées provenant de diverses sources.

⁴ Comprend l'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité afin d'assurer l'exactitude de l'information.

Raisonnement Critique et Leadership

3

Les forestiers professionnels font appel au raisonnement critique pour analyser des idées complexes et formuler des conseils afin de résoudre des problèmes à multiples facettes. Les forestiers travaillent de façon autonome et en équipe, consultent et collaborent avec d'autres, et inspirent des normes de pratique plus élevées en se dirigeant eux-mêmes et en dirigeant les autres.

Domaine de Compétence:

Compétences:

A. Raisonnement Critique

1. Évaluer l'information et les sources
2. Analyser les enjeux
3. Reconnaître le besoin d'une expertise externe ⁵
4. Proposer des solutions à des problèmes complexes
5. Préparer les justifications des décisions

B. Leadership

1. Reconnaître la nécessité de ressources, de formation et/ou de mentorat appropriés, et les rechercher (A¹)
2. Identifier les biais cognitifs (C¹)
3. Utiliser des habiletés interpersonnelles efficaces
4. Intégrer différents outils et cadres décisionnels dans le processus décisionnel ⁶ (C³)

C. Développement des Relations

1. Contribuer au travail d'équipe
2. Reconnaître l'importance de consulter les autres ⁷ (A⁴)
3. Reconnaître l'importance de la réconciliation avec les peuples autochtones (A⁴)
4. Appliquer des stratégies de résolution de conflits

Notes:

⁵ Comprend des interactions appropriées avec d'autres professions et professionnels pertinents.

⁶ Comprend, sans s'y limiter, la prise de décision fondée sur le consensus, l'approche autocratique et l'approche démocratique.

⁷ Comprend les professionnels, les experts, les groupes d'intérêt ainsi que les détenteurs de droits et de titres.

A¹ – Domaine affectif, Niveau 1: Recevoir

A⁴ – Domaine affectif, Niveau 4: Organiser

C¹ – Domaine cognitif, Niveau 1: Se souvenir

C³ – Domaine cognitif, Niveau 3: Appliquer

Professionalisme et éthique

4

Les forestiers professionnels protègent et servent l'intérêt public en exerçant leur profession avec intégrité, indépendance face aux influences externes, et imputabilité. Ils adoptent une conduite professionnelle, respectent un code d'éthique, s'améliorent continuellement et satisfont aux exigences réglementaires. Ils gèrent les terres et les diverses ressources forestières pour la société d'aujourd'hui et les générations futures.

Domaine de Compétence:

Compétences:

A. Politiques et Législation Applicables aux Professionnels de la Forêt Réglementés

1. Expliquer le rôle, la structure et les fonctions des organismes de réglementation professionnelle
2. Expliquer l'importance des droits constitutionnels, des droits issus de traités et des accords internationaux relatifs aux peuples autochtones
3. Reconnaître l'importance de respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que les exigences de formation applicables

B. Devoirs et Obligations des Professionnels

1. Expliquer l'importance des champs de pratique professionnelle et du maintien des compétences dans sa pratique
2. Faire preuve de diligence raisonnable dans l'exécution des travaux et des tâches connexes
3. Distinguer le comportement professionnel du comportement non professionnel

C. Intérêt Public

1. Décrire ce qu'est l'intérêt public et son importance dans la pratique de la foresterie
2. Distinguer les intérêts publics des intérêts privés ⁸
3. Appliquer un code d'éthique pertinent aux décisions professionnelles en foresterie

Notes:

⁸ Comprend les intérêts personnels et ceux de l'employeur.

Évaluation des Sites Forestiers

5

Les forestiers professionnels recueillent des données et évaluent les valeurs afin de formuler des recommandations pour la gestion durable des forêts et des systèmes forestiers. Ces données et valeurs servent de fondement à la mise en œuvre de systèmes et de traitements sylvicoles visant à atteindre les objectifs souhaités pour la forêt.

Domaine de compétence

Compétences

A. Échantillonnage et Collecte de Données

1. Décrire les aspects sociaux, culturels et physiques des arbres, des peuplements et des forêts ⁹
2. Préparer un plan d'échantillonnage
3. Mettre en œuvre des procédures d'échantillonnage appropriées
4. Utiliser correctement les instruments de mesure pour obtenir des mesures exactes ¹⁰
5. Mesurer les attributs clés des arbres et des sites ¹¹
6. Décrire les types de sols et leurs caractéristiques ¹²
7. Identifier les principales caractéristiques hydrologiques et les infrastructures pertinentes ¹³ (C¹)
8. Décrire les caractéristiques biotiques et abiotiques à l'aide de clés, de guides et d'autres outils disponibles
9. Appliquer des systèmes de classification normalisés ¹⁴

B. Navigation et Sécurité sur le Terrain

1. Planifier des itinéraires de déplacement pour réaliser des tâches sur le terrain
2. Utiliser les outils et procédures appropriés pour la navigation et la cartographie sur le terrain ¹⁵
3. Utiliser l'équipement de façon sécuritaire et efficace
4. Atténuer les dangers et les risques liés aux travaux sur le terrain

Notes:

⁹ Comprend les connaissances écologiques traditionnelles propres à une région donnée. En contexte urbain, cela inclut les arbres et les forêts en tant qu'éléments de l'infrastructure verte.

¹⁰ Pour une variété de conditions liées aux arbres, aux forêts, aux sites et à d'autres éléments de l'environnement.

¹¹ Comprend les mesures spécialisées associées aux espèces en péril.

¹² Comprend l'utilisation de clés pour classer les sols forestiers.

¹³ Comprend, sans s'y limiter, les ponts, ponceaux et voies d'accès.

¹⁴ Comprend, sans s'y limiter, la classification des écosites, la classification des sols, l'identification des plantes, l'inventaire des ressources forestières, la classification des bassins versants, la classification des milieux humides, etc.

¹⁵ Comprend, sans s'y limiter, les outils de navigation sur le terrain, y compris les technologies compatibles avec les systèmes mondiaux de navigation par satellite (SMNS), les boussoles et les cartes.

Évaluation des sites forestiers a continué

Domaine de compétence

Compétences:

C. Risques Biotiques et
Abiotiques pour les
Forêts

1. Identifier les perturbations biotiques et abiotiques ¹⁶ (C¹)
2. Décrire les risques potentiels de perturbations pour l'environnement, les biens, la société et l'économie
3. Appliquer une analyse des risques liés aux changements climatiques
4. Décrire les stratégies d'atténuation des risques ¹⁷

D. Conditions des Sites
Forestiers

1. Interpréter les données, images et cartes recueillies sur le terrain ou par télédétection ¹⁸
2. Prédire les conditions forestières et les conditions du site attendues
3. Préparer des prévisions de la dynamique des peuplements et de la productivité forestière sous divers régimes de perturbation ¹⁹
4. Évaluer les risques de dommages causés par des facteurs biotiques, abiotiques, économiques, sociaux et culturels
5. Préparer des prescriptions fondées sur les conditions des sites forestiers

Notes:

¹⁶ Comprend, sans s'y limiter, les ravageurs, les agents pathogènes, les espèces envahissantes, les incendies, les inondations, le vent et la stabilité des sols.

¹⁷ Comprend l'atténuation des effets cumulatifs.

¹⁸ Comprend les analyses statistiques et l'évaluation des limites des données.

¹⁹ Comprend à la fois les traitements ainsi que les perturbations naturelles et anthropiques.

Administration Forestière

6

Les forestiers professionnels exercent leurs fonctions conformément aux lois et politiques en vigueur et peuvent contribuer à l'élaboration de celles-ci. Ils doivent également gérer des projets et du personnel afin d'atteindre les objectifs et les valeurs établis.

Domaine de compétence

Compétences

A. Usages Forestiers, Produits Forestiers et Autres Valeurs Forestières

1. Évaluer les valeurs économiques, culturelles et écologiques / les services écosystémiques ²⁰
2. Décrire comment les tendances nationales et mondiales influencent les valeurs
3. Évaluer les répercussions des usages extractifs et non extractifs sur les valeurs
4. Évaluer les coûts des traitements, les valeurs non monétaires et les retours sur investissement ²¹
5. Recommander des stratégies pour améliorer les valeurs à long terme

B. Législation et Politiques

1. Décrire les facteurs sociaux, politiques, culturels et économiques qui influencent la législation et les politiques
2. Expliquer les mandats législatifs et politiques aux niveaux local, provincial et fédéral, ainsi que leurs liens avec les revendications territoriales, les droits et les traités autochtones
3. Décrire les différences de politiques entre les divers types de régimes fonciers et d'affectations des terres
4. Identifier les lois et politiques pertinentes pour des décisions spécifiques en matière de gestion des ressources
5. Reconnaître les exigences de consultation des peuples autochtones ²²
6. Décrire l'influence des systèmes de certification forestière sur la prise de décision ²³

Notes:

²⁰ Comprend, sans s'y limiter, les valeurs suivantes : le bois (y compris les produits à valeur ajoutée), l'habitat, les milieux humides, les pêches, les loisirs, l'esthétique, la spiritualité, les ressources génétiques et le potentiel de croissance. Comprend également la reconnaissance des facteurs qui influencent ces valeurs.

²¹ Les coûts comprennent, sans s'y limiter, les systèmes de récolte, l'accès aux sites de récolte, les équipements et matériaux de développement, les équipements et ressources de lutte contre les incendies de forêt, les équipements sylvicoles, ainsi que les matériaux biologiques tels que les arbres, les semences et les plantes.

²² Comprend les principes du devoir de consultation et d'accommodement, ainsi que le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE).

²³ Il existe trois organismes de certification forestière reconnus à l'échelle internationale et utilisés au Canada : l'Association canadienne de normalisation (CSA), le Forest Stewardship Council (FSC) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI). Ces organismes offrent des systèmes de certification forestière fondés sur des normes qui fournissent un cadre visant à assurer des pratiques de gestion forestière durable, tenant compte des considérations environnementales, sociales et économiques.

Administration Forestière

Domaine de compétence

Compétences

C. Gestion de projet

1. Élaborer des plans de projet ²⁴
2. Élaborer des stratégies d'atténuation des risques liés au projet
3. Mettre en œuvre les plans de projet

Notes:

²⁴ Comprend les objectifs, les tâches, les échéanciers, le budget, la main-d'œuvre et autres ressources.

Planification Forestière

7

Les forestiers sont responsables de l'élaboration et de l'interprétation de plans à l'échelle des paysages forestiers, et ce, sur des horizons temporels variés. Les plans vont de l'échelle générale à l'échelle locale, et du long terme au court terme.

Domaine de Compétence:

Compétences

A.Élaboration de Plans Forestiers

1. Décrire le processus de planification et ses composantes
2. Appliquer les exigences législatives et politiques en matière de planification
3. Intégrer les valeurs écologiques, sociales et économiques dans les plans forestiers (A⁵)
4. Appliquer les concepts de durabilité
5. Appliquer des modèles de projection à l'échelle du paysage et du peuplement ²⁵
6. Recommander des activités de remise en état et de réhabilitation après des perturbations
7. Expliquer comment la consultation publique influence la planification ²⁶
8. Identifier les effets négatifs potentiels sur l'exercice continu des droits et usages autochtones (A⁴)
9. Décrire un processus de suivi pour l'amélioration continue des plans
10. Élaborer un plan forestier ²⁷

B. Élaboration de Plans Forestiers

1. Définir les objectifs d'un plan opérationnel
2. Intégrer les commentaires du public
3. Élaborer des stratégies pour identifier, préserver ou protéger les valeurs culturelles et archéologiques
4. Évaluer les accès requis et les méthodes opérationnelles
5. Décrire les exigences en matière de régénération forestière ²⁸
6. Intégrer les exigences en matière de sécurité (A⁵)
7. Évaluer les contraintes, les informations requises, l'équipement, les matériaux et les ressources humaines
8. Élaborer un plan de suivi
9. Élaborer un plan opérationnel

Notes:

²⁵ Comprend, sans s'y limiter, l'intégration des risques liés aux changements climatiques, des effets cumulatifs ainsi que des perturbations biotiques et abiotiques.

²⁶ Cela comprend la consultation des peuples autochtones. En milieu urbain, cela inclut les valeurs multiculturelles.

²⁷ Démontrer sa compétence à intégrer les facteurs clés de planification dans un plan forestier. Peut se limiter à une petite zone géographique.

²⁸ Cela peut inclure la plantation d'arbres individuels ou en petits groupes, la régénération naturelle et les considérations liées à l'amélioration génétique des arbres.

A⁴ – Domaine affectif, Niveau 4: Organiser

A⁵ – Domaine affectif, Niveau 5: Caractérisation

Annexe 1:

Taxonomie de Bloom

La taxonomie de Bloom est un cadre utile pour exprimer les niveaux de compétence.

La taxonomie de Bloom est un cadre utile pour exprimer les niveaux de compétence.

Le Centre for Teaching Excellence de l'Université de Waterloo (Waterloo, 2025a) fournit un aperçu utile de la taxonomie de Bloom, en décrivant à la fois la version originale (Bloom, Engelhart, Furst et Krathwohl, 1956) et la version révisée (Anderson et Krathwohl, 2001). Cela dit, il n'existe pas de norme unique, car de nombreuses adaptations de la taxonomie ont été élaborées à partir de ces versions fondamentales.

Les normes professionnelles des forestiers utilisent le cadre de la Taxonomie révisée de Bloom (Anderson et Krathwohl, 2001), tel que présenté dans Waterloo (2025b), avec quelques adaptations mineures reprises ici.

Selon Waterloo (2025a), la Taxonomie révisée de Bloom comprend trois domaines: cognitif, affectif et psychomoteur:

- Le domaine cognitif regroupe les habiletés intellectuelles et les capacités nécessaires à l'apprentissage, à la pensée critique et à la résolution de problèmes.
- Le domaine affectif reflète la réponse émotionnelle liée aux attitudes, aux valeurs et à l'appréciation de la motivation dans l'apprentissage.
- Le domaine psychomoteur reflète la capacité à utiliser des habiletés motrices, incluant le mouvement physique, les réflexes et la coordination, pour développer des techniques en matière d'exécution, de précision et de rapidité.

Étant donné la nature du travail des forestiers, la majorité des compétences relèvent du domaine cognitif et emploient des verbes associés à celui-ci. Toutefois, certaines compétences liées aux domaines affectif et psychomoteur contribuent également, de manière importante, à une pratique professionnelle complète et sont donc également prises en compte.

Seuls les verbes utilisés dans les normes sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Le nombre de verbes utilisés pour assurer la clarté et la cohérence, le nombre de verbes inclus à chaque niveau a été restreint; une courte liste de verbes apparentés dans chaque niveau permet une application nuancée aux compétences. À l'occasion, Waterloo (2025b), tout comme la présente adaptation, présente un même verbe dans plusieurs domaines et/ou à différents niveaux. Lorsque de tels verbes apparaissent dans les normes, leur domaine et leur niveau sont précisés à l'aide d'une note en exposant alpha-numérique (ex. : C1 – Domaine cognitif, niveau 1 Comprendre). Dans les tableaux ci-dessous, ces verbes récurrents sont identifiés à l'aide d'un accent circonflexe (^). De plus, les normes utilisent à l'occasion un verbe qui ne figure pas dans Waterloo (2025b). Ces verbes ont été retenus en raison de leur pertinence pour la pratique forestière et ont été placés dans le domaine et au niveau correspondant à l'intention de la compétence. Dans les tableaux ci-dessous, ces ajouts sont marqués d'un astérisque (*). Il arrive rarement que le niveau attribué à un verbe dans Waterloo (2025b) ait été ajusté pour l'application aux normes; dans ces cas, une note avec un symbole plus ou moins ($\pm$) est indiquée dans les tableaux.

Une compréhension adéquate de la taxonomie de Bloom exige de reconnaître la nature hiérarchique des niveaux à l'intérieur de chaque domaine. Chaque niveau englobe les niveaux précédents. Par exemple, dans le domaine cognitif, il faut d'abord « se souvenir » et « comprendre » avant de pouvoir « appliquer ».

Les tableaux ci-dessous présentent les trois domaines avec leurs niveaux hiérarchiques respectifs. La hiérarchie augmente de gauche à droite. Le verbe principal qui caractérise chaque niveau est présenté en souligné. Une description du niveau suit immédiatement en italique. Ensuite, la liste des verbes utilisés dans les normes est présentée.

Cognitive Domain

Domaine cognitif : compétences intellectuelles et capacités requises pour apprendre, réfléchir de manière critique et résoudre des problèmes.

C1 Se souvenir <i>Retenir, rappeler et reconnaître des connaissances</i> Identifier [^] Reconnaître	C2 Comprendre <i>Traduire et interpréter des connaissances</i> Décrire Expliquer Interpréter Prédire	C3 Appliquer <i>Appliquer des connaissances à différentes situations</i> Appliquer Démontrer Mettre en œuvre Intégrer ^{^*} Utiliser	C4 Analyser <i>Décomposer l'information pour examiner les relations</i> Analyser Différencier Organiser	C5 Évaluer <i>Porter des jugements fondés sur les preuves disponibles</i> Évaluer Mesurer Recommander Apprécier	C6 Créer <i>Compiler de l'information pour générer de nouvelles solutions</i> Créer Élaborer Atténuer [*] Planifier Préparer Proposer
--	--	---	--	---	--

[^] Ce verbe apparaît également dans d'autres domaines/niveaux. Chaque occurrence dans les normes est précisée au moyen d'une note de bas de page correspondante.

^{*} Ce verbe ne figure pas dans Waterloo (2025b), mais a été ajouté lors de l'élaboration des normes.

Domaine Affectif

Domaine affectif : réponse émotionnelle liée aux attitudes, aux valeurs et à l'appréciation de la motivation dans l'apprentissage.

A1 Réception <i>Être disposé à écouter et à être conscient pour recevoir des connaissances</i> Reconnaître Identifier [^]	A2 Réagir <i>Participer activement et s'engager pour transmettre des connaissances</i> Communiquer Contribuer	A3 Valorisation <i>Reconnaît la valeur de son apprentissage et est motivé à poursuivre</i> [Aucun]	A4 Organization <i>Intégrer et comparer des valeurs, les classer selon des priorités</i> Identifier [^] Intégrer	A5 Caractérisation <i>Valeur qui influencera les résultats et le comportement</i> Intégrer [^]
--	---	---	---	--

[^] Ce verbe apparaît également dans d'autres domaines/niveaux. Chaque occurrence dans les normes est précisée au moyen d'une note de bas de page correspondante.

Domaine Psychomoteur

Domaine psychomoteur : capacité à utiliser des habiletés motrices, incluant le mouvement physique, les réflexes et la coordination, pour développer des techniques d'exécution, de précision et de rapidité.

P1 Préparation	P2 Réponse Guidée	P3 Mécanisme	P4 Réponse Manifeste Complexe	P5 Adaptation	P6 Origination
Degré de préparation à agir (physiquement, mentalement, émotionnellement et spirituellement)	Niveau débutant, apprentissage par essais et erreurs à travers la pratique	Niveau intermédiaire, développement de la maîtrise et automatisation de l'action	Niveau expert, grande maîtrise et exécution avec précision	Compétences fortement développées pouvant être adaptées à différentes situations	Créer de nouvelles procédures et solutions pour aborder diverses situations
[Aucun]	Suivre	Manifester Utiliser±	[Aucun]	[Aucun]	[Aucun]

± Le verbe « utiliser » a été ajusté du niveau « P4 Réponse manifeste complexe » au niveau « P3 Mécanisme » dans l'adaptation des normes à partir de Waterloo (2025b).

Références:

Anderson, L., & Krathwohl, D. A. (2001). *Taxonomy for learning, teaching and assessing: A revision of Bloom's Taxonomy of Educational Objectives*. New York: Longman.

Bloom, B. S.; Engelhart, M. D.; Furst, E. J.; Hill, W. H.; Krathwohl, D. R. (1956). *Taxonomy of educational objectives: The classification of educational goals. Handbook I: Cognitive domain*. New York: David McKay Company.

Waterloo. (2025a). *Bloom's Taxonomy*. Centre for Teaching Excellence, University of Waterloo. <https://uwaterloo.ca/centre-for-teaching-excellence/catalogs/tip-sheets/blooms-taxonomy>.

Waterloo. (2025b). *Bloom's Taxonomy Learning Activities and Assessments*. Centre for Teaching Excellence, University of Waterloo. <https://uwaterloo.ca/centre-for-teaching-excellence/resources/teaching-tips/blooms-taxonomy-learning-activities-and-assessments>.



<https://www.fprc-orpfc.ca>



<https://www.fprc-orpfc.ca/contact>